

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 15 octobre 2025

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Michel CUBERTAFOND ; M. Thierry MIGUEL

> Assistent à la séance

- Ville de Limoges : Mme Lydia MOUSNIER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2025.39

Recours à des vacataires

La délibération n°2022.28 du 28 septembre 2022 a défini des types d'emploi pour lesquels l'Opéra de Limoges pouvait avoir recours à des vacataires.

Il s'agit de le(la) responsable du bar, des encadrants des projets participatifs, ainsi que les agents participant aux jurys des concours de recrutement des artistes musiciens et des artistes du chœur.

Au vu de l'évolution de l'activité de l'Opéra, il y a lieu d'étendre cette liste aux personnels suivants :

- Dès la saison 2024/2025 : les agents d'accueil et de sécurité recrutés uniquement pour les programmations de l'Opéra ;
- A partir de la saison 2026/2027 : les personnels chargés des apprentissages dans le cadre des parcours chorégraphiques, ainsi que l'ensemble des personnels d'accueil du public.

Il y a donc lieu de fixer la rémunération (exprimée en brut) de ces nouvelles vacations :

- agents d'accueil et de sécurité : en fonction du type et du temps de représentation, sur la base d'un forfait de 70 € pour une vacation normale (5h maximum de présence) ou de 90 € pour une vacation plus longue (plus de 5 h de présence) ;
- personnels chargés des apprentissages dans le cadre des parcours chorégraphiques : sur la base d'un taux horaire de 19,50 €.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges à compléter la liste des vacataires et de signer les actes afférents à cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

